

L'Institut Canadien fera reconnaître cette formation par le Barreau du Québec. Contactez-nous pour plus de détails.

8<sup>ème</sup> édition

# Financement & Sûretés

Le programme de perfectionnement indispensable dont vous avez besoin pour protéger vos intérêts d'affaires stratégiquement et efficacement

La **formation de l'année** en *Financement & Sûretés* pour obtenir les différents points de vue des **joueurs impliqués** et les informations pratiques dont vous avez besoin pour **garantir les intérêts d'affaires** de vos clients malgré les aléas du marché!

#### Sous la coprésidence de

**Nicole Riendeau**  
Avocate principale, Affaires juridiques  
Banque CIBC

**Marc Lemieux**  
Associé  
Fraser Milner Casgrain

#### Profitez de l'expertise d'affaires de

Banque CIBC

Banque Laurentienne

Banque de Montréal

Investissement Québec

La Coop fédérée

**Dotez-vous des derniers développements et de tous les outils nécessaires pour protéger vos intérêts et devenir un meilleur professionnel du monde des affaires :**

- Pratiques stratégiques pour négocier des **conventions de subordination efficaces** à protéger vos intérêts
- Quelles seront les **conséquences de la nouvelle Loi sur les sociétés par actions** sur le **financement et les sûretés**?
- Surmonter les difficultés propres à l'**arrimage d'un financement se faisant simultanément par voie bancaire et par émissions d'obligations/billets**
- Analyse de différents enjeux d'affaires et légaux pouvant causer **problème dans la rédaction d'un contrat de crédit**
- **Revue des priorités et des sûretés qui priment sur les sûretés des banques**
- Exemples pratiques d'application en matière de **garanties sur les dépôts bancaires, de placements et de valeurs mobilières**
- Transformer votre connaissance des **développements récents en faillite et insolvabilité en meilleures pratiques de gestion de vos sûretés et de vos conventions de crédit**

Profitez d'un panel sur les enjeux d'affaires pouvant causer problème dans les contrats de crédit avec **DIFFÉRENTES PERSPECTIVES - AVOCAT - PRÊTEUR - EMPRUNTEUR**

Événement commandité par :  Turning Technologies Canada 



Réservez au 1-877-246-4832 • [InstitutCanadien.com/Suretes](http://InstitutCanadien.com/Suretes)



## Le financement et les sûretés sont des champs d'expertise complexes où la connaissance des derniers développements est vitale afin d'assurer à vos clients la meilleure protection possible de leurs intérêts

Les réajustements du marché ont donné beaucoup de fil à retordre aux intervenants travaillant en *Financement & Sûretés* au cours des dernières années. Plus que jamais, la période a démontré qu'il est essentiel que ceux-ci possèdent des connaissances à la fine pointe pour être capable d'anticiper les risques et mettre en place les meilleures solutions d'affaires pour aider leurs clients.

À la lumière de ce constat, **L'Institut Canadien est fier de vous présenter la huitième édition de son programme de formation professionnelle en FINANCEMENT & SÛRETÉS.**

### Pourquoi devriez-vous profiter de cette formation intensive de deux jours?

- › Obtenez les **derniers développements** et **posez vos questions** dans le cadre de cet événement réunissant **les plus grands noms en matière de financement et de sûretés au Québec!**
- › Trouvez **les stratégies pratiques et l'information technique** qui vous permettront d'être plus performant dans le marché actuel!
- › **Profitez de sujets variés:** *cautionnement corporatif, conventions de subordination, refinancement, Loi sur les sociétés par actions, LTVM, financements par voie bancaire et par émission d'obligations et plusieurs autres!*
- › Bénéficiez de différentes perspectives, **d'affaires/légales** ou **prêteur/emprunteur**, et acquérez une vision globale de certaines problématiques actuelles
- › **Réseautez avec vos pairs**

Ce programme de formation spécialisée est le parfait complément pratique à la formation à l'interne. Ne vous privez pas de cet outil de développement professionnel essentiel.

Donnez-vous les outils dont vous avez besoin pour mettre en place la meilleure formule de financement, obtenir des garanties, anticiper les défauts ainsi que les problèmes liés à l'exécution des garanties.

Réservez votre place dès aujourd'hui! Cet événement promet d'être un grand succès et nous espérons vous y voir en janvier!

### **L'Institut Canadien**

P.S. **L'Institut Canadien** fera reconnaître cette formation par le Barreau du Québec. Contactez-nous pour plus de détails.

Les frais d'inscription à cette formation et les dépenses qui s'y rattachent sont des dépenses admissibles aux fins de la *Loi 5 (Loi favorisant le développement de la main-d'œuvre)* pour la formation de vos employés. Un reçu sera remis à chaque participant.

## UNE FORMATION QUI RÉPOND AUX DÉFIS DES

### Avocats et notaires pratiquant dans les domaines suivants :

- droit bancaire
- financement structuré
- financement des entreprises
- financement de projet
- crédit aux entreprises
- insolvabilité, faillite et restructuration
- droit immobilier
- droit des affaires/corporatif
- valeurs mobilières

### Institutions financières et, plus particulièrement, leurs :

- banquiers et conseillers financiers
- vice-présidents, directeurs :
  - affaires
  - comptes/créances spéciales
  - prêts spéciaux
  - prêts commerciaux
  - crédit
  - conformité
  - marchés mondiaux
- conseillers juridiques
- syndics de faillite et conseillers en restructuration

### Entreprises publiques ou privées et, plus particulièrement, leurs :

- vice-présidents, directeurs des affaires juridiques et conseillers juridiques
- vice-présidents finance
- contrôleurs
- directeurs de crédit
- chefs de la gestion des risques crédits
- gestionnaires de comptes

### Organismes gouvernementaux et, plus particulièrement, leurs :

- vice-présidents, directeurs affaires juridiques et conseillers juridiques
- surintendants de faillite
- directeurs de portefeuille
- conseillers en gestion / risque de crédit
- vérificateurs
- agents de recouvrement

### Compagnies d'assurance titre

**Mercredi 26 janvier 2011**

7h45 **Inscriptions et petit-déjeuner continental** 

8h45 **Allocution d'ouverture de la présidente de la première journée**

**Nicole Riendeau**

Avocate principale, Affaires juridiques  
Banque CIBC

9h00 **Nouveautés, subtilités et efficacité du cautionnement d'une entreprise en faveur d'une autre – ce que vous devez savoir en 2011**

**Michel Deschamps**

Associé  
McCarthy Tétrault S.E.N.C.R.L., s.r.l.

- Pouvoir d'une compagnie de cautionner : doit-on encore se préoccuper de cette question au Canada?
- Comment analyser le pouvoir de cautionner d'une société en commandite?
- Les tests financiers, même s'ils ont été abolis en vertu de la plupart des lois au Canada, ont-ils encore une pertinence?
- Quel est le droit transitoire applicable en cette matière à une compagnie québécoise suite à l'adoption de la *Loi sur les sociétés par actions* du Québec? Un prêteur ayant obtenu un cautionnement selon le droit antérieur devrait-il obtenir un nouveau cautionnement?
- Efficacité d'une disposition d'un cautionnement voulant que le cautionnement soit limité au montant maximum permis par la loi
- Comparaison entre les défenses ouvertes à la caution selon le droit québécois et la *common law* canadienne
- Dans quelles circonstances une caution sera liée au Québec par des dispositions d'un cautionnement valides selon le droit d'une autre juridiction, mais non valides selon le droit québécois?
- Quelle est la responsabilité des administrateurs lors d'un cautionnement qui n'est pas dans l'intérêt de la compagnie?

10h00 **Pause-café et réseautage** 

10h15 **Meilleures pratiques pour négocier des conventions entre créanciers qui protègent vos intérêts efficacement**

**Antoine Leduc**

Associé  
BCF, S.E.N.C.R.L.

**Johanne Proulx**

Avocate, Directrice associée aux affaires juridiques  
Investissement Québec

*Le recours croissant au financement mezzanine, le nombre de prêteurs impliqués et l'identité même de ces différents prêteurs expliquent l'importance accrue que prennent les conventions entre créanciers dans le cadre de vos négociations.*

- Quand doivent-elles être une partie intégrante de votre stratégie de négociation?
- Ce que le climat économique nous a appris relativement à la négociation de ces ententes
- Quels arguments pouvez-vous avancer à votre avantage dans le cadre de la négociation de ces ententes?
- Les conventions entre créanciers du point de vue des différents acteurs clés impliqués dans leur négociation

- Mises en situation et exemples en matière de négociation de convention de subordination efficace
- Les solutions alternatives : la prise de sûretés communes
- Le sort de ces conventions dans des contextes d'insolvabilité ou de redressement
- Les distinctions entre les conventions entre créanciers et les conventions de subordination de créances

11h15

**Quelles seront les conséquences de la nouvelle Loi sur les sociétés par actions sur le financement et les sûretés?**

**Louis H. Séguin**

Associé  
Fasken Martineau Dumoulin, S.E.N.C.R.L., s.r.l.

- Les incidences de la nouvelle loi dans le marché québécois
- L'abolition des tests financiers en vertu de l'article 123.66 de la *Loi sur les compagnies* (Québec)
- La reformulation des autres tests financiers
- Les questions relatives aux documents corporatifs à obtenir pour un prêteur :
  - doit-on obtenir les statuts complets?
  - peut-on obtenir les documents par voie électronique?

REVUE ÉCLAIR

11h45

**Dîner et réseautage pour les participants et les conférenciers** 

13h00

**Surmonter les embûches propres à l'arrimage d'un financement se faisant simultanément par voie bancaire et par émissions d'obligations/billets**

**Stephen Redding**

Directeur exécutif, Crédit aux grandes entreprises  
Banque CIBC

- Pourquoi certains émetteurs québécois choisissent-ils de se financer de cette manière?
- Quelles sont les conditions propres à ces deux types de financement?
- En quoi diffèrent les engagements?
- Quels sont les pièges à éviter?

14h15

**CHOISIR LA PRÉSENTATION A OU B à 14h15**

**Naviguer à travers les complexités de la législation relativement aux sûretés sur la propriété intellectuelle**

**Joanne Chriqui**

Associée et agente de marques de commerce  
Ogilvy Renault S.E.N.C.R.L., s.r.l.

- Revue des particularités propres au domaine de la propriété intellectuelle et l'application des sûretés aux intangibles
- Quels sont les actifs de propriété intellectuelle qui peuvent faire l'objet d'une sûreté?
- Le système québécois des sûretés : comprendre l'application du régime d'hypothèque à la propriété intellectuelle
- Le système des sûretés dans les provinces de *common law* : comprendre l'application des « PPSA » à la propriété intellectuelle
- Le système d'enregistrement parallèle fédéral et provincial des sûretés en propriété intellectuelle
- Les impacts de la faillite du propriétaire sur la propriété intellectuelle
- Les efforts d'harmonisation internationaux à l'heure actuelle

A

**B**

## La prise de sûretés mobilières quand les débiteurs ou leurs biens sont situés à l'extérieur du Québec

### Daniel Bourque

Associé

Cassels Brock & Blackwell LLP

Membre du barreau du Québec, de l'Ontario et de New York

- Les règles de conflits de lois en matière de sûretés mobilières en vertu du *Code civil du Québec*
- Principes généraux de la loi ontarienne sur les sûretés mobilières (*LSM - communément appelée PPSA*)
- Les règles de conflits de lois en vertu de la *LSM*
- Principales différences en matière d'opposabilité de sûreté mobilière entre le régime québécois et le régime ontarien
- Les notions d'acte mobilier « chattel paper » et de compte « account » aux fins d'opposabilité en vertu de la *LSM*
- Le cas spécifique de l'opposabilité des hypothèques sur créances ou sur les cessions d'universalité de créances quand le débiteur de ces créances réside à l'extérieur du Québec

## 15h15 Pause-rafraîchissement et réseautage

## 15h30 Analyse pratique des différents enjeux d'affaires pouvant causer problème dans la rédaction d'un contrat de crédit

Panel d'experts

### Modérateur et perspective de l'avocat

#### Marc Novello

Associé

Fasken Martineau Dumoulin S.E.N.C.R.L., s.r.l.

### Perspective du prêteur

#### Michel Lapalme

Directeur principal, Banque Laurentienne

#### Yvon Leclerc

Directeur de la conformité, Investissement Québec

### Perspective de l'emprunteur

#### Jacques Lucas

Premier directeur, Services financiers, La Coop fédérée

- Les conventions de crédit différentes, modulations selon la taille et la nature des emprunteurs (grandes entreprises versus moyennes)
- Revue de clauses les plus souvent absentes ou incomplètes du côté des moyennes entreprises
- Les taux d'intérêts en montagnes russes, doit-on renégocier les conditions de crédit?
- Les ratios et tests financiers, réalité ou fiction?
- Pourquoi les institutions exigent-elles des sûretés sur des bilans très solides?
- Quelques précisions sur les produits dérivés dont les niveaux permis et calculs des mark-to-market
- Incidences à prévoir suite à l'application des normes IFRS
- Les coûts de mise en place des crédits : comment faire pour les contrôler?
- Analyse du rôle d'Investissement Québec comme prêteur non traditionnel
- Les particularités et les pièges à éviter lors de la mise en place d'une garantie de prêt par Investissement Québec

## 17h15 Récapitulatif de la journée et ajournement de la formation

Jeudi 27 janvier 2011

8h00 Petit-déjeuner continental 🍽️

## 8h30 Allocution d'ouverture du président de la deuxième journée

### Marc Lemieux

Associé

Fraser Milner Casgrain S.E.N.C.R.L.

## 8h45 Revue des priorités et des sûretés qui priment sur les sûretés des banques

### François D. Gagnon

Associé

Borden Ladner Gervais S.E.N.C.R.L., s.r.l.

- Liste des priorités et des sûretés qui priment sur les sûretés des banques
- Quels sont les impacts d'une faillite, d'une proposition ou d'une réorganisation en vertu de la *LACC* sur les sûretés bancaires?
- Ordonnances rendues en matière de faillite ou de réorganisation : comment peuvent-elles affecter vos sûretés?
- Les différentes saisies pouvant être effectuées par les autorités fiscales
- Quel rang prennent les sûretés non conventionnelles entre elles?
- Bien évaluer les risques posés par les sûretés non conventionnelles
- Les développements jurisprudentiels récents

À LA DEMANDE GÉNÉRALE!

9h45

## Exemples pratiques d'application en matière de garanties sur les dépôts bancaires, de placements et de valeurs mobilières

### Sterling H. Dietze

Associé

Stikeman Elliott S.E.N.C.R.L., s.r.l.

- Exemples d'applications concrètes
- Gage des titres de participation : société en commandite, fiducie
- Dépôts bancaires : comment s'y prendre?
- Titres intermédiés : pratiques « ISDA » et accord de maîtrise
- Que savons-nous de plus depuis l'entrée en vigueur de la *Loi sur le transfert de valeurs mobilières et l'obtention de titres intermédiés (Québec)*?
- Les zones grises qui posent des défis

La LTVM en pratique

10h45 Pause-café et réseautage 🍽️

## 11h00 Refinancement et restructuration – Stratégies pour mieux affronter les périodes financières difficiles et s'en sortir

### Perspective du prêteur

#### Jean Lafontaine

Directeur Principal, Gestion des comptes spéciaux, Est du Canada Banque de Montréal

### Perspective du conseiller juridique

#### Claudine Millette

Associée

Borden Ladner Gervais S.E.N.C.R.L., S.R.L.

- Évolution de l'approche des prêteurs à l'égard des emprunteurs en difficulté
- Facteurs clés de succès dans une restructuration
- Facteurs clés de succès dans un refinancement
- L'utilisation des mécanismes prévus par la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* préalablement au refinancement
- La continuité des opérations de l'emprunteur et le maintien des contrats importants
- Les éléments particuliers à tenir compte dans la rédaction de la documentation légale
- La particularité de certaines clauses notamment au niveau des représentations et garanties, engagements et événements de défaut

## 12h15 Dîner et réseautage pour les participants et les conférenciers

## 13h30 Saisir les impacts possibles d'une réorganisation corporative sur les droits du créancier hypothécaire

**Jane Bogaty**

Associée

Fraser Milner Casgrain S.E.N.C.R.L.

- Règles de base régissant l'opposabilité d'une sûreté y compris règles de base en matière de conflits de droit
- Impacts de diverses transactions de réorganisation corporative pouvant affecter la validité d'une sûreté existante et mises en situation:
  - fusion
  - dissolution
  - vente d'actifs
  - déplacement d'actifs
  - changement de lieu du domicile
- Gestes de conservation devant être posés, le cas échéant, par le créancier d'une telle sûreté
- Comment le créancier peut se protéger avant la prise de la sûreté : les clauses-clés à ne pas oublier lors de la rédaction de la documentation de prêt et/ou de sûreté

## 14h30 Transformer votre connaissance des développements récents en faillite et insolvabilité en meilleures pratiques de gestion de vos sûretés et de vos conventions de crédit

**Sylvain A. Vauclair**

Associé

McCarthy Tétraut S.E.N.C.R.L., s.r.l.

- Les amendements à la *LFI* et à la *LACC* et leurs impacts sur les conventions de crédit et les droits des créanciers garantis
- Les développements jurisprudentiels depuis l'entrée en vigueur des amendements
- Le financement intérimaire et « l'adequate protection » américain, applicable au Canada?
- La cession judiciaire d'un contrat en vertu de la *LACC* et les conventions de crédit
- Le concept américain du « reinstatement », est-ce applicable au Canada?
- La *LACC* et les conventions de subordination
- Les dossiers multi-juridictionnels et le droit applicable

## 15h15 Pause-rafraîchissement et réseautage

## 15h30 Anticiper et résoudre les problèmes relatifs aux sûretés dans un contexte d'entente de financement intérimaire (*DIP financing*)

Mise en place d'une sûreté au stade du financement intérimaire

**Keith D. Wilson – perspective légale**

Associé

Heenan Blaikie S.E.N.C.R.L., SRL

- Comment le tribunal perçoit-il les ententes de financement intérimaire et les sûretés octroyées dans le cadre de ces ententes?
- Prévoir les difficultés pouvant survenir au stade du financement intérimaire
- La détermination de la charge ou de la sûreté
- Stratégies pour concilier les intérêts de différents créanciers
- Les informations à connaître relativement à la réalisation de la sûreté et les droits des créanciers garantis

Problèmes pouvant survenir au stade de la distribution

**Carl Adjami - perspective du syndic et du contrôleur**

Vice-Président

RSM Richter Inc.

- L'incidence des facteurs suivants sur le remboursement d'un financement intérimaire :
  - l'existence de plusieurs créanciers garantis
  - les ententes inter-crédanciers
  - la nature des actifs et les divers délais de réalisation
  - la réalisation d'actifs en « bloc »
  - les frais et débours relatif à la réalisation

## 16h45 Récapitulatif de la journée et ajournement de la formation



Améliorez et ajoutez de la valeur à vos réunions en offrant les solutions de votation interactive de **Turning Technologies Canada**, le chef de file

mondial en technologies interactives. Premier choix des présentateurs, nos produits de votation RF et Web, simples et intuitifs, sont conçus pour favoriser l'engagement, encourager la participation, permettre la collecte des données pertinentes et recevoir un feedback instantané lors d'événements et de rencontres de groupes. Investissez dans la formation au travail et le développement des employés par le simple appui d'un bouton. Pour en savoir plus : [www.turningtechnologies.ca](http://www.turningtechnologies.ca)

## Opportunités de commandites et d'exposition

Profitez de notre événement pour promouvoir vos produits et services auprès d'un auditoire ciblé. Il existe d'excellentes opportunités de commanditer des cocktails et des dîners ainsi que des espaces d'exposition. Pour plus de renseignements, veuillez contacter **Lucy Kim** au 1-877-927-0718 poste 313 ou par courriel à [l.kim@InstitutCanadien.com](mailto:l.kim@InstitutCanadien.com).

## Les initiatives écologiques de l'Institut Canadien :

Que faisons-nous afin de réduire l'impact environnemental de l'organisation de nos formations à travers le Québec et le Canada ?

### NOS EFFORTS

- ✓ Nous imprimons toutes nos brochures par l'intermédiaire de notre imprimeur qui détient une triple certification de traçabilité des produits forestiers (FSC, PEFC, SFI)
- ✓ Nous avons réduit notre impression papier ainsi que son utilisation de plus de 25 % au cours de la dernière année
- ✓ Nous offrons l'option de web diffusion pour les participants qui ne peuvent pas se déplacer pour participer à nos événements
- ✓ Nous encourageons nos délégués à réutiliser et à recycler leurs cocardes de formation
- ✓ De plus, nous travaillons de concert avec tous les établissements où se tiennent nos formations pour promouvoir la réduction, la réutilisation et le recyclage

8<sup>ème</sup> édition

L'Institut Canadien fera reconnaître cette formation par le Barreau du Québec. Contactez-nous pour plus de détails.

# Financement & Sûretés

Le programme de perfectionnement indispensable dont vous avez besoin pour protéger vos intérêts d'affaires stratégiquement et efficacement

## 4 raisons d'être présent!

- ✓ **DES EXPERTS PROVENANT DE :** CIBC • Banque de Montréal • Banque Laurentienne • Investissement Québec • La Coop fédérée.....
- ✓ Un panel sur les contrats de crédit avec **DIFFÉRENTES PERSPECTIVES - AVOCAT - PRÊTEUR - EMPRUNTEUR**
- ✓ Des **SUJETS POUSSÉS** traités sous un **ANGLE PRATIQUE**
- ✓ **Toutes les informations dont vous avez besoin pour devenir plus performant** et économiser de **nombreuses heures de formation**

## FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Pour accélérer le processus de votre inscription, merci de préciser votre code de service prioritaire

224F11\_INH

CANADA	POSTES
POST	CANADA
Postage paid	Port payé
Addressed Admail	Médiaposte avec adresse
7243028	



Papier recyclable

Attention service du courrier : si non délivrable au destinataire, veuillez transférer au : Avocats, financement/services bancaires et financiers, Conseillers juridiques, Banquiers, V.-P. Services commerciaux/prêts/crédit

## 5 options faciles pour s'inscrire

- TÉLÉPHONE:** 1-877-246-4832
- TÉLÉCOPIE:** 1-877-927-1563
- COURRIEL :** servicealaclientele@InstitutCanadien.com
- COURRIER : L'Institut Canadien**  
1250, rue University, C.P.516, Succ. B  
Montréal (Québec) H3B 3K3
- INTERNET :** [www.InstitutCanadien.com/Suretes](http://www.InstitutCanadien.com/Suretes)

**CODE DE LA FORMATION : 224F11-MTL**

**OUI ! Veuillez m'inscrire à la formation professionnelle en Financement & Sûretés**

Pour les réductions de groupes, contactez nous au 1-877-246-4832

FRAIS PAR PARTICIPANT	Inscription et paiement avant le 29 déc. 2010	Inscription et paiement après le 29 déc. 2010
<input type="checkbox"/> Formation <input type="checkbox"/> Volet A ou <input type="checkbox"/> Volet B	1795 \$ + TPS 5% + TVQ 7,5% = 2026,11 \$	1995 \$ + TPS 5% + TVQ 7,5% = 2251,86 \$
<input type="checkbox"/> Webdiffusion en direct	1495 \$ + TPS 5% + TVQ 7,5% = 1687,48 \$	
<i>Un CD-ROM de tout le matériel de la formation (textes/présentations) est inclus dans les frais d'inscription des participants.</i>		
<input type="checkbox"/> Merci d'inclure une copie des documents * de la formation (cartable) pour la somme de 195 \$ + 21,95 \$ de frais de transport (+ taxes en vigueur) *Imprimés et transmis dans un délai de 4 semaines suivant la formation		
<input type="checkbox"/> Je ne peux pas assister à l'événement mais je souhaite recevoir de l'information sur le matériel (présentations/textes) de la formation		

ÉTAPE 1

### Renseignements Professionnels

NOM DE LA PERSONNE \_\_\_\_\_ FONCTION \_\_\_\_\_

SOCIÉTÉ / ÉTUDE \_\_\_\_\_

ADRESSE \_\_\_\_\_

VILLE \_\_\_\_\_ PROVINCE \_\_\_\_\_ CODE POSTAL \_\_\_\_\_

TÉLÉPHONE ( ) - \_\_\_\_\_ TÉLÉCOPIEUR ( ) - \_\_\_\_\_

COURRIEL \_\_\_\_\_

TYPE D'ENTREPRISE \_\_\_\_\_ Nb D'EMPLOYÉS DANS VOTRE ENTREPRISE \_\_\_\_\_

PERSONNE DONNANT L'APPROBATION / FONCTION \_\_\_\_\_

ÉTAPE 2

### Paiement

SVP facturer  VISA  MasterCard  AMEX

NUMÉRO \_\_\_\_\_ DATE D'EXPIRATION \_\_\_\_\_

TITULAIRE DE CARTE \_\_\_\_\_

Ci-joint mon chèque de \_\_\_\_\_ \$ incluant la TPS et la TVQ payable à l'ordre de **L'Institut Canadien** (No de TPS - R106361728) (No de TVQ - 1213679577) PBN# 106361728PG000

ÉTAPE 3

### Virement bancaire (\$CAD) :

Merci de préciser le nom du (des) participant(s) et le code de formation 224F11 comme référence.  
Bénéficiaire : **L'Institut Canadien**  
Nom de la banque : HSBC / Compte n° 362-055319-001  
Adresse : 150 Bloor St., suite M100, Toronto (ON)  
BIC : HKBCCATT / Succursale n° 10362

### DÉTAILS ADMINISTRATIFS

LIEU : HYATT REGENCY MONTRÉAL  
ADRESSE : 1255, rue Jeanne-Mance, MTL, QC  
TEL.: 514-982-1234

### Réservations des chambres

Pour la réservation des chambres à Hôtel Hyatt Regency Montréal, appelez le 514-982-1234. Mentionnez **L'Institut Canadien** pour un rabais corporatif.

### Frais d'inscription

La formation, le matériel, les petits-déjeuners continentaux, les diners et les rafraichissements sont inclus dans les frais d'inscriptions.

### Matériel du programme

Tous les participants recevront les présentations préparées par chaque conférencier sur un CD-Rom en format PowerPoint. Si vous avez payé et que vous ne pouvez pas assister à la formation, le matériel vous sera envoyé. Ce service est disponible sur demande uniquement. La demande doit être reçue 30 jours après la fin de la formation.

### Politique de paiement

Le paiement devra être reçu au complet avant la date de la formation. Toutes les réductions s'appliquent au tarif de la formation uniquement (à l'exclusion de tout supplément), ne peuvent être jumelées à aucune autre offre et sont applicables dans leur intégralité lors de la commande. Les réductions de groupes sont disponibles pour les employés d'une même organisation.

### Politique en cas d'annulation et de remboursement

Pour toute annulation, veuillez faire parvenir un avis écrit au plus tard dix (10) jours précédant la date de la formation. Une note de crédit vous sera alors émise. À noter, que les frais d'inscription sont remboursables, déduction faite des frais d'administration de 25%. Aucun crédit ou remboursement ne sera accordé après ce délai. Aucun préavis n'est nécessaire au remplacement d'un participant. **L'Institut Canadien** se réserve le droit d'annuler un cours si jugé nécessaire, auquel cas, sera remboursée l'intégralité des frais d'inscription. **L'Institut Canadien** n'assume aucune responsabilité pour tout changement de date ou de contenu du programme.

### Informations erronées sur la liste d'envoi

Si vous souhaitez modifier les informations vous concernant, envoyez-nous le verso de la brochure par télécopie au 1-877-927-1563 ou par courriel à [data@institutcanadien.com](mailto:data@institutcanadien.com).